



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET PRESTATIONS

Activités Spécifiques – APPLD 2025/2026

1. Objet

Les présentes conditions définissent les modalités d'inscription, de paiement, d'annulation, de remboursement, de fonctionnement des séances, de responsabilité et de protection des données pour les activités extra-scolaires et périscolaires proposées par l'Association des Parents d'Élèves de l'École Européenne de Paris La Défense (APPLD) pour l'année scolaire 2025/2026.

2. Inscription

2.1 Exclusivement en ligne

- L'inscription aux activités se fait exclusivement en ligne via le compte personnel APPLD sur la plateforme Assoconnect, et vaut pour une année scolaire entière.
- Date limite d'inscription : 31 décembre, sauf cas d'arrivée tardive et sous réserve de places disponibles.

2.2 Phases d'inscription

- Les inscriptions se déroulent en deux phases :
 - **Phase 1** : du 11 au 21 juin – 1 formulaire = 1 enfant = 1 activité (toute inscription supplémentaire sera annulée).
 - **Phase 2** : du 22 juin au 12 septembre – inscriptions ouvertes sur les places restantes, sans limitation.
- Date limite d'inscription : 31 décembre, sauf cas d'arrivée tardive et sous réserve de places disponibles.

2.3. Conditions de validation

- Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV
- La participation est soumise à la validation par l'équipe APPLD, sous réserve de l'adhésion annuelle à l'APPLD et de l'inscription à la garderie (La Ligue 92 en septembre) le jour de l'activité.
- L'inscription devient effective après validation de l'attestation d'assurance extra-scolaire, si non fournie à l'école lors de l'inscription
- Les coordonnées fournies seront transmises au prestataire de l'activité pour permettre le bon déroulement des séances.

3. Tarification et Paiement

- Les tarifs sont publiés chaque année sur le site de l'association et sur Assoconnect.
- La facturation est annuelle et ne tient pas compte des absences.
- Le règlement s'effectue exclusivement en ligne par carte bancaire lors de l'inscription, avec possibilité de paiement en 3 fois.
- Une attestation de paiement est disponible dans l'espace personnel de l'adhérent.

4. Annulation & Remboursement



Toute demande d'annulation doit être formulée par écrit et donne droit à un remboursement selon les modalités suivantes :

Période d'annulation	Montant remboursé
Jusqu'au 14 ^e jour après la date de l'inscription	100 % du montant de l'activité
Du 15 ^e au 30 ^e jour	80 % du montant
Du 31 ^e au 60 ^e jour	50 % du montant
Du 61 ^e jour à la veille du début de l'activité	20 % du montant
Après le début de l'activité	Aucun remboursement possible

- Un remboursement partiel proratisé, moins 10% de frais de gestion, peut être accordé uniquement sur présentation de justificatifs pour :
 - Raison médicale (certificat pour incapacité > 3 mois),
 - Mutation professionnelle,
 - Déménagement.

5. Fonctionnement des séances

- La participation se limite au créneau hebdomadaire choisi lors de l'inscription.
- En cas d'annulation d'une activité faute d'inscrits, plusieurs options sont possibles :
 - Changement d'activité,
 - Remboursement proratisé,
 - Don du montant à l'association.
- Si une séance ne peut être assurée, le prestataire proposera une solution de remplacement (autre date, alternative, bon ou remboursement).
- Une absence de l'enfant ne donne droit à aucun remboursement.
- En cas de dégradation de matériel, les parents sont tenus d'indemniser le prestataire.
- Un comportement inadapté répété pourra entraîner l'exclusion de l'activité sans remboursement.

6. Obligation du prestataire

- Notification aux parents 24 h à l'avance en cas d'annulation d'atelier
- Assurer un taux d'absences du prestataire < 10 % des sessions ; au-delà, compensation par séances supplémentaires ou remboursement.

7. Assurance

Au même titre que pour l'inscription à l'école, chaque enfant doit être couvert par une assurance périscolaire pour l'année 2025/2026 :

- accidents corporels,
- responsabilité civile,
- dommages aux biens.

8. Comportement et exclusion

- Avertissements et médiation (un médiateur APPLD peut être désigné).



- Conduite répétée inadaptée : exclusion sans remboursement possible.
- Litige : procédure de médiation avant toute exclusion définitive.

9. Données personnelles

- Données collectées uniquement pour la gestion des activités et la communication avec prestataires (La Ligue 92, école, ville de Courbevoie si nécessaire)
- Partage sous condition de consentement explicite des parents.
- Mesures de sécurité : accès restreint, chiffrement, registre des échanges.
- Droits des parents : accès, rectification en contactant l'APPLD à dpo@appld-ee.eu
- Pour plus d'informations, consultez la politique de confidentialité de l'APPLD : <https://appld-ee.eu/privacy-policy>

10. Acceptation

En validant l'inscription de leur(s) enfant(s), les parents ou représentants légaux :

- Acceptent sans réserve le présent document,
- Consentent au traitement et au partage des données conformément au RGPD.

Fait à Courbevoie, le 06 juin 2025.

Pour l'APPLD,

Albert LAHOUD

Président



GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF SALE & SERVICES

Specific Activities – APPLD 2025/2026

1. Purpose

These terms set out the conditions for registration, payment, cancellation, refund, session operation, liability, and data protection for extracurricular and after-school activities offered by the Parents' Association of the European School of Paris La Défense (APPLD) for the 2025/2026 school year.

2. Registration

2.1. Online Only

- Registration is exclusively online via the member's APPLD account on the Assoconnect platform, and is valid for the entire school year.
- Registration deadline: December 31, except for late arrivals and subject to available places.

2.2. Registration Phases

- Registrations take place in two phases:
 - **Phase 1 (June 11–21):** one form = one child = one activity (any additional form will be cancelled).
 - **Phase 2 (June 22–September 12):** open to remaining places without limitation.
- Registration deadline: December 31, except for late arrivals and subject to availability.

2.3. Conditions for Validation

- By registering, you unconditionally accept these GTCS.
- Participation is subject to APPLD's approval, APPLD membership for the year, and enrolment in the after-school care (La Ligue 92 in September) on each activity day.
- Registration becomes effective once the extracurricular insurance certificate has been validated, if not already submitted to the school.
- Contact details provided will be shared with the activity provider to ensure proper session coordination.

3. Pricing & Payment

- Annual fees are published on the association's website and on Assoconnect.
- Billing is annual and does not take absences into account.
- Payment is made online by credit card at registration, with an option to pay in three instalments.
- A payment certificate is available in the member's personal area.

4. Cancellation & Refunds

All cancellation requests must be submitted in writing. Refunds are granted as follows:

Cancellation period	Refund amount
Up to 14 days after registration date	100 %
From day 15 to day 30	80 %
From day 31 to day 60	50 %



Cancellation period	Refund amount
From day 61 until the day before the activity starts	20 %
From the start date of the activity	0 %

- A partial pro-rata refund, minus a 10 % administrative fee, may be granted only with supporting documentation for:
 - Medical reasons (certificate for incapacity > 3 months),
 - Job relocation,
 - Moving house

5. Session Operation

- Participation is limited to the weekly slot chosen at registration.
- If an activity is cancelled due to insufficient enrolment, you may:
 - Switch to another activity,
 - Receive a pro-rata refund,
 - Donate the fee to the association.
- If a session cannot be held, the provider will offer a replacement solution (rescheduled date, alternative session, voucher, or refund).
- A child's absence does not entitle them to a refund.
- Parents must compensate the provider for any damage to equipment.
- Repeated inappropriate behaviour may lead to exclusion from the activity without refund.

6. Provider Obligations

- Notify parents at least 24 hours in advance of any workshop cancellation.
- Maintain provider absenteeism below 10 % of scheduled sessions; if exceeded, compensation by extra sessions or refund may be discussed.

7. Insurance

As for school enrolment, each child must be covered by an after-school insurance policy for 2025/2026 covering:

- Personal accidents,
- Civil liability,
- Property damage

8. Conduct & Exclusion

- Warnings and mediation (an APPLD mediator may be appointed).
- Repeated inappropriate conduct: exclusion without refund.
- In case of dispute: mediation procedure before any permanent exclusion.

9. Personal Data

- Collected solely for activity management and communication with providers (La Ligue 92, school, city of Courbevoie if needed).
- Shared only with explicit parental consent.



- Security measures: restricted access, encryption, sharing log.
- Parents' rights: access and correction by contacting APPLD at dpo@appld-ee.eu.
- For more information, see APPLD's privacy policy: <https://appld-ee.eu/privacy-policy>

10. Acceptance

By validating their child(ren)'s registration, parents or legal guardians:

- Unreservedly accept this document,
- Consent to data processing and sharing in compliance with GDPR.

Done in Courbevoie, June 6, 2025.

For APPLD,

Albert LAHOUD

President